

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 avril, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à 10 heures 30, dans la salle de réunion du siège de la Communauté de communes de l'Estuaire à Braud-et-Saint-Louis, sous la Présidence de Monsieur Denis Baldès,

Cette séance faisait suite à une première réunion le 28 mars dernier, au cours de laquelle le Comité syndical n'a pas pu valablement délibérer faute de quorum.

**Date de la convocation** : 4 avril 2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Marc Séraffon (CdC de Blaye)

**Nombre de membres présents** : 6

**CdC de Blaye (4)**

Titulaires : Robin S. – Page E. – Audouin M. – Séraffon JM.

**CdC de l'Estuaire (2)**

Titulaire : Gandré A.

Suppléant : Joubert F.

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de membres présents	6
Nombre de pouvoirs	0

Nombre de votes exprimés	6
Votes : Pour	6
Votes : Contre	0
Abstention	0

**RAPPORT N°4 – BUDGET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (S. ROBIN)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2341-1 à L.2343-2,

Vu la délibération en date du 15 mars 2023 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2023,

Il est demandé au Comité syndical d'adopter le compte administratif 2023 du Budget Général du Syndicat Mixte du SCOT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire, joint en annexe.

Le résultat de l'exercice 2023 présente un excédent de 11 300,37 € en fonctionnement et un excédent de 32 278,08 € en investissement, soit un résultat excédentaire cumulé de 43 578,45 €.

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2022 présentait un excédent de 15 713,61 € en fonctionnement et un excédent de 59 662,52 € en investissement.

Après report, le résultat de clôture de l'exercice 2023 présente un excédent de 27 013,98 € en fonctionnement et un excédent de 91 940,60 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 118 954,58 €, hors restes à réaliser.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur Serge ROBIN (Communauté de communes de Blaye) est désigné par l'assemblée Président de séance pour ce vote. Monsieur BALDÈS, Président du Syndicat Mixte, se retire de la séance et ne participe pas au vote.

**Décision** : Sur proposition de Monsieur Serge ROBIN (Communauté de communes de Blaye), Président de séance pour ce vote, après discussion, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Adopte** le compte administratif du Budget Général M14 de l'exercice 2023 du Syndicat Mixte.

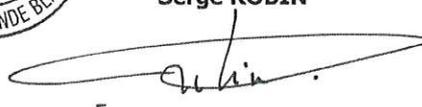
Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

  
**Jean-Marc SÉRAFFON**



**LE PRÉSIDENT DE SÉANCE**

**Serge ROBIN**  


Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

## **Présentation synthétique du Compte administratif 2023**

### 1- Présentation du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document d'urbanisme qui planifie l'aménagement et le développement d'un territoire sur 20 ans. Il s'impose aux documents d'urbanisme locaux (PLU(i), carte communale).

Le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a été créé par arrêté préfectoral en date du 6 août 2012. Il a pour seule compétence l'élaboration, l'évolution, la mise en oeuvre et l'évaluation du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire.

Conformément à la procédure prévue au code de l'urbanisme, le SCoT a été approuvé par le Comité syndical le 4 mars 2020 et est entré en application le 24 août suivant. Le Syndicat Mixte le met maintenant en oeuvre ; le SCoT doit se décliner dans les Plans Locaux d'Urbanisme (inter)communaux et dans les politiques sectorielles locales (mobilité, habitat, économie, environnement, énergie, etc.).

Le Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire a au 31/12/2023 deux agents : un Directeur/Chef de projet SCoT et un Chef de projet Observation territoriale et SIG, tous deux titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

### 2- Présentation du compte administratif 2023

Le Budget du Syndicat Mixte est composé de deux sections : l'une portant sur le fonctionnement, l'autre sur l'investissement.

Le Budget 2023 a été exécuté en fonctionnement à hauteur de 169 384,99 € en dépenses et 180 685,36 € en recettes, et en investissement à hauteur de 25 804,86 € en dépenses et 58 082,94 € en recettes.

Le résultat de l'exercice 2023 présente un excédent de 11 300,37 € en fonctionnement et un excédent de 32 278,08 € en investissement, soit un résultat excédentaire cumulé de 43 578,45 €.

Pour rappel, le résultat de l'exercice 2022 présentait un excédent de 15 713,61 € en fonctionnement et un excédent de 59 662,52 € en investissement.

Après report, le résultat de clôture de l'exercice 2023 présente un excédent de 27 013,98 € en fonctionnement et un excédent de 91 940,60 € en investissement, soit un résultat cumulé excédentaire de 118 954,58 €, hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser, en section d'investissement, à la fin de l'exercice 2023, sont nuls en dépenses et s'élèvent à 13 230,00 € en recettes. Il s'agit de la subvention FEADER de l'Europe obtenue pour la réalisation de l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération. Après instruction, elle devrait être légèrement revue à la baisse.

### Fonctionnement

Les dépenses concernent principalement les charges de personnel (chapitre 012 – 93 619,99 €), les charges de fonctionnement (redevances pour les locaux, assurance, affranchissement, prestations de services assurées par la CCB et le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (Paie), etc. / chapitre 011 : 21 482,48 €) et les indemnités des élus (chapitre 65 : 18 631,14 €).

Les recettes sont constituées principalement des participations appelées auprès des Communautés de communes qui s'élèvent à 170 000,00 € (chapitre 74).

Les autres opérations, en dépenses et recettes, concernent des opérations d'ordre purement comptables (amortissements – chapitre 042).

### Investissement

Côté dépenses, l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération, dont les résultats seront repris dans les PLUi-H des Communautés de communes et lors d'une prochaine évolution du SCoT, est considérée comme de l'investissement, comme le Schéma de Cohérence Territoriale et tout document d'urbanisme (PLU, carte communale).

L'étude a été réalisée de septembre 2021 à juin 2023 ; elle a porté sur trois exercices budgétaires. Elle a fait l'objet en 2021 d'un engagement comptable et juridique à hauteur de 52 920,00 € (chapitre 20) correspondant au marché subséquent n°1 de l'accord-cadre mono-attributaire passé avec le groupement de bureaux d'études retenu, dont le mandataire est AXENNE. Un montant de factures s'élevant à 15 120,00 € a été acquitté en 2023 pour solder l'étude.

Aucune autre dépense d'investissement n'a été réalisée en 2023.

Côté recettes, la subvention régionale portant sur l'étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération a été perçue pour un montant de 22 050,00 € en 2023. La subvention FEADER de l'Europe obtenue pour la même étude reste à percevoir. La demande de versement est actuellement à l'instruction. Elle sera très certainement revue à la baisse ; elle sera perçue en 2024.

Le Syndicat Mixte a également perçu cette année un montant de 381,56 € du Fonds de compensation de la TVA.

Les autres opérations, en dépenses et recettes, concernent des opérations d'ordre purement comptables.

### CONTACT :

**Syndicat Mixte du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire**  
Espace France Services – 32 rue des Maçons – B.P. 134 – 33394 BLAYE CEDEX  
Tél. : 05 57 42 68 90 – @ : [contact@scot-hautegironde.fr](mailto:contact@scot-hautegironde.fr)  
[www.scot-hautegironde.fr](http://www.scot-hautegironde.fr)